



# COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 RAPPORT DE PRÉSENTATION

## Commune d'Aureilhan

E-mail : [mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr](mailto:mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr)

Site web : [www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)

Tél. : 05 62 38 91 50

Place François Mitterrand

65801 Aureilhan Cedex



# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Le Compte Financier Unique par nature</b>	<b>Pages 3-17</b>
1.1	Préambule	Page 3
1.2	Présentation du Compte Financier Unique	Pages 3-4
1.3	Analyse des Comptes Financiers Uniques 2024	Pages 4-17
<b>II.</b>	<b>La fiscalité</b>	<b>Page 18</b>
<b>III.</b>	<b>La dette</b>	<b>Pages 18-19</b>

# I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE PAR NATURE

## 1.1 PRÉAMBULE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ensemble des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics utilise la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

Afin d'assurer la communication des éléments budgétaires aux contribuables Aureilhanais, l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif et du Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il est à noter que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) pour les Collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales. C'est pour cette raison que désormais la Commune d'Aureilhan adopte un Compte Financier Unique. Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

La présente note sur le Compte Financier Unique répond ainsi à l'obligation fixée par l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les budgets de la Commune d'Aureilhan comprennent le **budget principal et les budgets annexes Blanche Odin et Centre de Santé**. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements récurrents et nouveaux. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des subventions versées par des co-financeurs et éventuellement par l'emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les Comptes Financiers Uniques 2024 du budget principal de la Commune d'Aureilhan et des budgets annexes Blanche Odin et Centre de santé ont été votés le 2 avril 2025 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au service comptabilité aux heures d'ouverture de la Mairie.

## 1.2 PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il présente plusieurs avantages :

- > Le CFU donne une **information financière plus simple et plus lisible** que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.
- > Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion
- > Le CFU apporte une **information enrichie** grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

- > Le CFU **simplifie les procédures**, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.
- > La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

### 1.3 ANALYSE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune d'Aureilhan et de ses budgets annexes peuvent être schématisés de la façon suivante :

Libellé	Budget principal Commune	Budget annexe Centre de Santé	Budget annexe Blanche Odin	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses réelles	5 877 796,36 €	814 929,15 €	68,42 €	<b>6 692 793,93 €</b>
Dépenses d'ordre	601 226,75 €	17 433,33 €	0,00 €	<b>618 660,08 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	30 578,38 €	0,00 €	<b>30 578,38 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 479 023,11 €</b>	<b>832 362,48 €</b>	<b>68,42 €</b>	<b>7 311 454,01 €</b>
Recettes réelles	7 087 283,83 €	993 919,16 €	10 755,64 €	<b>8 091 958,63 €</b>
Recettes d'ordre	0,00 €	11 204,79 €	0,00 €	<b>11 204,79 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	976 855,80 €		17 666,97 €	<b>994 522,77 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>7 087 283,83 €</b>	<b>1 005 123,95 €</b>	<b>28 422,61 €</b>	<b>8 103 163,42 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses réelles	3 089 199,88 €	150 296,42 €	0,00 €	<b>3 239 496,30 €</b>
Dépenses d'ordre	46 980,17 €	11 204,79 €	0,00 €	<b>58 184,96 €</b>
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	286 988,55 €	1 401,00 €	0,00 €	<b>288 389,55 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2024	1 297 552,31 €	0,00 €	4 843,93 €	<b>1 302 396,24 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 423 168,60 €</b>	<b>162 902,21 €</b>	<b>4 843,93 €</b>	<b>3 586 070,81 €</b>
Recettes réelles	3 111 641,77 €	328,01 €	4 843,93 €	<b>3 116 813,71 €</b>
Recettes d'ordre	623 492,52 €	17 433,33 €	0,00 €	<b>640 925,85 €</b>
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	451 574,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>451 574,00 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2024	-	215 671,46 €	0,00 €	<b>215 671,46 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 186 708,29 €</b>	<b>233 432,80 €</b>	<b>4 843,93 €</b>	<b>4 209 313,56 €</b>

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique. La délibération d'affectation des résultats prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique.

#### A. Les résultats comptables du budget principal de la Commune

##### A.1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la Commune d'Aureilhan, les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, aux coupes de bois, à diverses subventions de fonctionnement, aux loyers communaux, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie,...).

Durant l'année 2024, le budget principal de la Commune a généré les dépenses et recettes de fonctionnement suivantes :

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 479 023,11 €, contre 5 537 436,74 € en 2023. Les dépenses réelles sont en hausse de 11,54 %, soit 5 877 796,36 € contre 5 269 778,55 € en 2023.

### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	1 206 134,84 €	1 335 145,23 €	+10,70%
012	Charges de personnel	2 908 801,66 €	3 297 163,17 €	+13,35%
65	Autres charges de gestion courante	1 018 066,14 €	1 103 418,69 €	+8,38%
66	Charges financières	130 537,87 €	140 569,27 €	+7,68%
67	Charges spécifiques	5 938,04 €	0,00 €	-100,00%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	300,00 €	1 500,00 €	-
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>5 269 778,55 €</b>	<b>5 877 796,36 €</b>	<b>+11,54%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 658,19 €	601 226,75 €	+124,62%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>267 658,19 €</b>	<b>601 226,75 €</b>	<b>+124,62%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 537 436,74 €</b>	<b>6 479 023,11 €</b>	<b>+17,00%</b>

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du chapitre 011 « Charges à caractère général » sont en hausse de 10,70 %. Cette augmentation est liée principalement à des dépenses d'entretien de voirie payées sur l'exercice 2024 et qui relèvent partiellement de 2023, un montant important de signalisation routière et à des avances payées dans le cadre du litige lié au bâtiment de l'EMSA.

Chapitre 012 - Charges de Personnel :

Les « Charges de personnel » de la Commune passent de 2,90 M€ à 3,29 M€ soit une hausse de 13,35 %, notamment due aux mesures gouvernementales décidées pour l'année 2024 à diverses mesures particulières, dont des recrutements, et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

L'effectif de la Commune au 31 décembre 2024 est de 70 agents, dont 1 agent non titulaire, représentant 69,48 ETP (Equivalent Temps Plein).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

- Augmentation de 15 046,12 € du contingent versé au SDIS (+ 5,55 %/2023) ;
- Maintien de la subvention versée au CCAS, soit un versement annuel de 23 000,00 € en 2024 ;
- Augmentation de 13 000,00 € de la subvention versée à la Caisse des Ecoles par rapport à l'année précédente, soit un versement annuel de 241 000,00 € en 2024 (due à l'organisation du déménagement du restaurant scolaire durant les travaux) ;
- Aucune subvention versée au budget annexe Centre de Santé en 2024, contre 30 000,00 € versés en 2023 ;
- Augmentation de la subvention versée à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Aureilhan : + 120 226,00 €, soit 250 157,00 € versés en 2024, contre 129 931,00 € en 2023 (conformément à la convention signée avec la MJC). Cette augmentation est principalement liée à la revalorisation des salaires, à l'accroissement de la masse salariale et à la hausse des frais de fonctionnement ;
- Diminution des subventions versées aux associations, soit 78 035,00 € versés en 2024 contre 111 126,00 € versés en 2023 (- 42,41 %) ;
- Maintien de la participation au SIVU du Collège Paul Valéry, soit 45 000,00 € ;
- Légère diminution de la participation au SIVU du RAM, soit 16 493,75 € en 2024 contre 17 062,00 € en 2023.

Chapitre 66 - Charges financières :

Ce chapitre comprend le remboursement annuel des intérêts d'emprunts et des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus). On note une hausse des charges financières, à hauteur de 7,68 %, qui est liée notamment aux emprunts à taux variables contractés par la Commune.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 088 854,03 €, contre 7 634 570,58 € en 2023. Les recettes réelles sont en hausse de 6,08 %, soit 7 087 283,83 € contre 6 681 147,83 € en 2023.

### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
013	Atténuation de charges	294 266,84 €	336 693,64 €	+14,42%
70	Produits des services	160 018,41 €	105 798,85 €	-33,88%
73	Impôts et taxes	4 677 957,80 €	591 226,92 €	-87,36%
731	Fiscalité locale	-	4 142 054,32 €	-
74	Dotations et Participations	1 388 547,32 €	1 446 214,05 €	+4,15%
75	Autres produits de gestion courante	61 726,88 €	101 443,60 €	+64,34%
76	Produits financiers	0,80 €	42,45 €	+5206,25%
77	Produits spécifiques	98 629,78 €	363 810,00 €	+268,86%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>6 681 147,83 €</b>	<b>7 087 283,83 €</b>	<b>+6,08%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		24 714,40 €	-
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>		<b>24 714,40 €</b>	-
002	Résultat d'exploitation reporté	953 422,75 €	976 855,80 €	+2,46%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 634 570,58 €</b>	<b>8 088 854,03 €</b>	<b>+5,95%</b>

Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Sur ce chapitre, on note une augmentation de 14,42 % des remboursements de frais liés au personnel (comprenant maladies ordinaires, congés de maternité/paternité et accidents de travail, ainsi que les remboursements entre budgets).

Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

Les recettes de ce chapitre ont diminué de 33,88 %. Cette diminution est principalement liée à une vente de bois plus importante en 2023 qu'en 2024.

Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir : l'attribution de compensation, perçue à hauteur de 372 987,92 €, ainsi que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour un montant de 218 239,00 € et tous deux identiques aux années précédentes.

Rappelons que le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 731 – Fiscalité locale :

Ce nouveau chapitre a fait son apparition lors du passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il comptabilise la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la Commune :

	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
Impôts directs locaux	3 674 838,00 €	3 812 312,00 €	+3,74%
Taxes additionnelle	233 572,82 €	189 630,00 €	-18,81%
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	174 835,46 €	138 020,72 €	-21,06%
Taxe locale sur la publicité extérieure	141,60 €	141,60 €	0,00%
Droits de stationnement taxis	1 855,00 €	1 950,00 €	+5,12%
<b>TOTAL FISCALITE LOCALE</b>	<b>4 085 242,88 €</b>	<b>4 142 054,32 €</b>	<b>+1,39%</b>

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. Le niveau des bases augmente de 3,9 % en 2024, contre 7,1 % en 2023.

## Chapitre 74 – Dotations et participations :

Ce chapitre est alimenté par les dotations de l'Etat suivantes :

	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
Dotation Forfaitaire	728 007,00 €	730 655,00 €	+0,36%
Dotation Nationale de Péréquation	171 234,00 €	198 265,00 €	+15,79%
Dotation de Solidarité Rurale	372 068,00 €	404 004,00 €	+8,58%
<b>TOTAL D.G.F.</b>	<b>1 271 309,00 €</b>	<b>1 332 924,00 €</b>	<b>+4,85%</b>

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que la « Compensation au titre des exonérations des taxes foncières » qui a été perçue à hauteur de 32 736,00 € en 2024 (30 516,00 € en 2023).

La Commune a également bénéficié en 2024 de subventions de fonctionnement :

- > FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) versé par l'Etat pour le fonctionnement de l'Espace France Services : 40 000,00 €,
- > Dotations aux titres sécurisés versées par l'Etat : 13 569,00 €.

Le F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) 2024 sur les dépenses de fonctionnement 2022 a été perçu à hauteur de 19 537,81 €, contre 23 947,32 € en 2023.

## Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

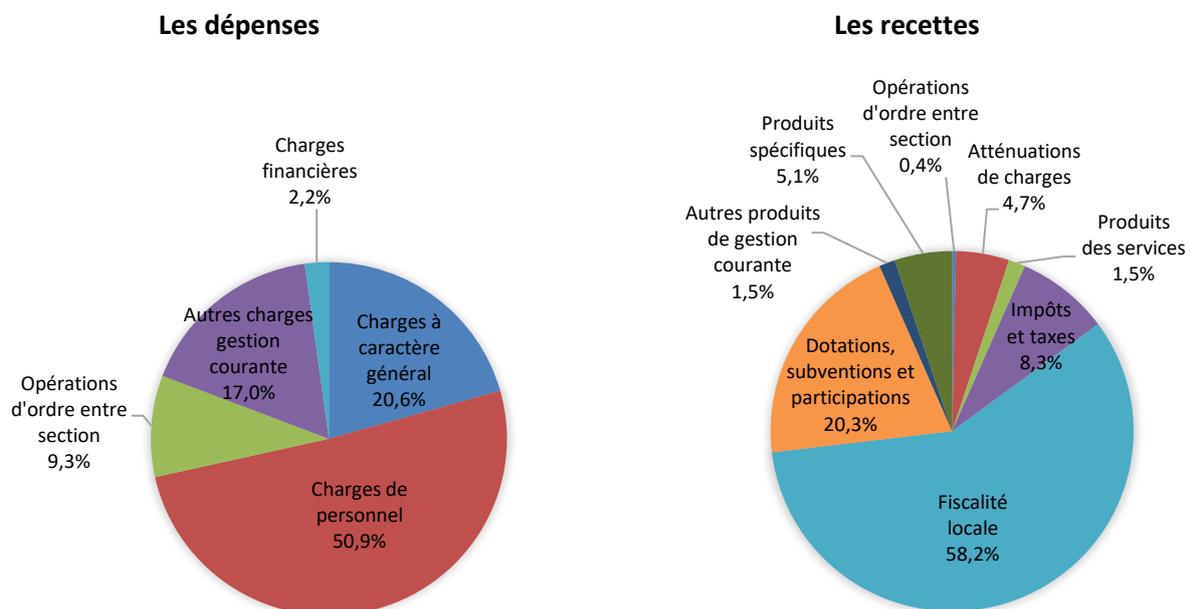
Ce chapitre comprend essentiellement :

- > les loyers communaux perçus sur l'année pour 66 639,87 €, contre 61 726,88 € en 2023 (+ 7,96 %) ;
- > les remboursements divers (frais de gaz, d'électricité, sinistres d'assurance,...) à hauteur de 18 480,50 € ;
- > la location des salles de mai à décembre pour 15 210,00 €. La location des salles de janvier à avril est comptabilisée à l'intérieur du chapitre 70 ; Un basculement est intervenu en cours d'année pour imputer ces recettes sur un article comptable plus approprié.

## Chapitre 77 – Produits spécifiques :

Ce chapitre rassemble les ventes réalisées par la Commune telles que terrains, véhicules, etc.

Représentation graphique de la section de fonctionnement :



Les niveaux d'épargne de la Commune sont les suivants :

- > Epargne de gestion : 987 201,41 €
- > Epargne brute : 847 796,21 €
- > Epargne nette : 323 426,32 €

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette, quant à elle, est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

## A.2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du territoire à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- > **En recettes** : principalement le F.C.T.V.A., les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'une nouvelle école par exemple) et les emprunts si la collectivité a choisi d'y faire appel lors du vote du budget primitif.
- > **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Durant l'année 2024, le budget principal de la Commune a généré les dépenses et recettes d'investissement suivantes :

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 433 732,36 €, contre 4 034 169,13 € en 2023. Les dépenses réelles sont en hausse de 1,56 %, soit 3 089 199,88 € en 2024 contre 3 041 636,14 € en 2023.

#### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	520 853,92 €	524 914,90 €	+0,78%
20	Immobilisations incorporelles	31 495,20 €	29 806,92 €	-5,36%
204	Subventions d'équipement versées	44 402,19 €	39 941,73 €	-10,05%
21	Immobilisations corporelles	1 372 778,93 €	1 162 713,50 €	-15,30%
23	Immobilisations en cours	847 233,24 €	1 326 100,05 €	+56,52%
4541	Opération pour compte de tiers-Mise en péril	-	4 530,79 €	-
4581	Opération pour compte de tiers	224 872,66 €	1 191,99 €	-99,47%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>3 041 636,14 €</b>	<b>3 089 199,88 €</b>	<b>+1,56%</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre section	-	24 714,40 €	-
041	Opérations patrimoniales	141 902,16 €	22 265,77 €	-84,31%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>141 902,16 €</b>	<b>46 980,17 €</b>	<b>-66,89%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	850 630,83 €	1 297 552,31 €	+52,54%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 034 169,13 €</b>	<b>4 433 732,36 €</b>	<b>+9,90%</b>

## Dépenses d'investissement détaillées par opération d'équipement

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
Op. 102	Acquisitions	236 772,94 €	187 358,08 €	-20,87%
Op. 103	Extension cimetièrè	4 110,00 €	22 990,80 €	+459,39%
Op. 104	Bâtiments communaux	871 550,28 €	776 658,81 €	-10,89%
Op. 105	Complexe sportif	56 666,98 €	24 281,81 €	-57,15%
Op. 106	Voirie - Aménagements urbains	784 577,47 €	1 301 556,29 €	+65,89%
Op. 107	Voirie rurale et forêt	0,00 €	0,00 €	-
Op. 108	Eclairage public	41 402,19 €	39 941,73 €	-3,53%
Op. 999	Budget participatif	157 399,45 €	191 304,64 €	+21,54%
	Hors opération	368 302,91 €	20 192,82 €	-94,52%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 152 479,31 €</b>	<b>2 564 284,98 €</b>	<b>+1,73%</b>

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 735 134,29 €, contre 2 736 616,82 € en 2023. Les recettes réelles sont en hausse de 33,72 %, soit 3 111 641,77 € contre 2 327 056,47 € en 2023.

### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 419 373,57 €	1 412 174,70 €	-0,51%
13	Subventions d'investissement	406 838,08 €	649 619,34 €	+59,68%
16	Emprunts et dettes assimilées	500 800,00 €	500 435,00 €	-0,07%
20	Immobilisations incorporelles	-	6 622,40 €	-
21	Immobilisations corporelles	44,82 €	100 000,00 €	+223014,68%
4541	Opération pour compte de tiers-Mise en péril	-	4 530,79 €	-
4582	Opération pour compte de tiers	-	438 259,54 €	-
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>2 327 056,47 €</b>	<b>3 111 641,77 €</b>	<b>+33,72%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	267 658,19 €	601 226,75 €	+124,62%
041	Opérations patrimoniales	141 902,16 €	22 265,77 €	-84,31%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>409 560,35 €</b>	<b>623 492,52 €</b>	<b>+52,23%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 736 616,82 €</b>	<b>3 735 134,29 €</b>	<b>+36,49%</b>

10 - Dotations et fonds divers :

	Montant CA 2023	Montant CFU 2024
F.C.T.V.A.	149 573,80 €	255 214,56 €
Taxe d'aménagement	66 653,76 €	36 682,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 227,56 €</b>	<b>291 896,66 €</b>

Ce chapitre comprend également l'excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 1 120 278,04 €, qui sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement durant l'affectation des résultats.

Chapitre 13 - Les subventions d'investissement :

Il s'agit ici des subventions notifiées et perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement dont le détail est listé ci-après :

Nature de l'équipement	Organisme financeur	Montant CFU 2024
Sécurisation accès Stade Pompons Verts	Préfecture Hautes-Pyrénées	14 380,00 €
Création d'un skate-park	Région Occitanie	16 000,00 €
Construction d'une salle multi-activités	Préfecture Hautes-Pyrénées (DETR)	8 022,34 €
Construction d'une salle multi-activités	Préfecture Hautes-Pyrénées (DSIL)	91 000,00 €
Construction d'une salle multi-activités	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	24 302,00 €
Construction d'une salle multi-activités	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	74 700,00 €
Restructuration partielle du restaurant scolaire	Préfecture Hautes-Pyrénées (DETR)	166 358,84 €
Restructuration partielle du restaurant scolaire	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	27 490,00 €
Panneaux solaires du restaurant scolaire	SDE 65	7 632,00 €
Opération Cœur de Ville	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	150 000,00 €
Opération Cœur de Ville	Agence de l'Eau Adour Garonne	58 340,16 €
Amendes de police 2024	Préfecture Hautes-Pyrénées	11 394,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>649 619,34 €</b>

## Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés :

Afin de pouvoir mener les projets d'investissement 2025, un emprunt de 500 000,00 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel.

### LES RESTES À RÉALISER

Les restes à réaliser correspondent :

- > aux dépenses engagées non liquidées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements (essentiellement devis et marchés publics). Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- > aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit. Est considéré comme justificatif tout acte ou pièce permettant d'apprécier le caractère certain de la recette : contrat, convention avec un tiers ou d'autres collectivités, décision d'attribution de subvention, ...

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et sont repris, pour un montant identique, dans le budget suivant. Ils doivent être établis de manière sincère.

### Restes à réaliser détaillés par section et par chapitre

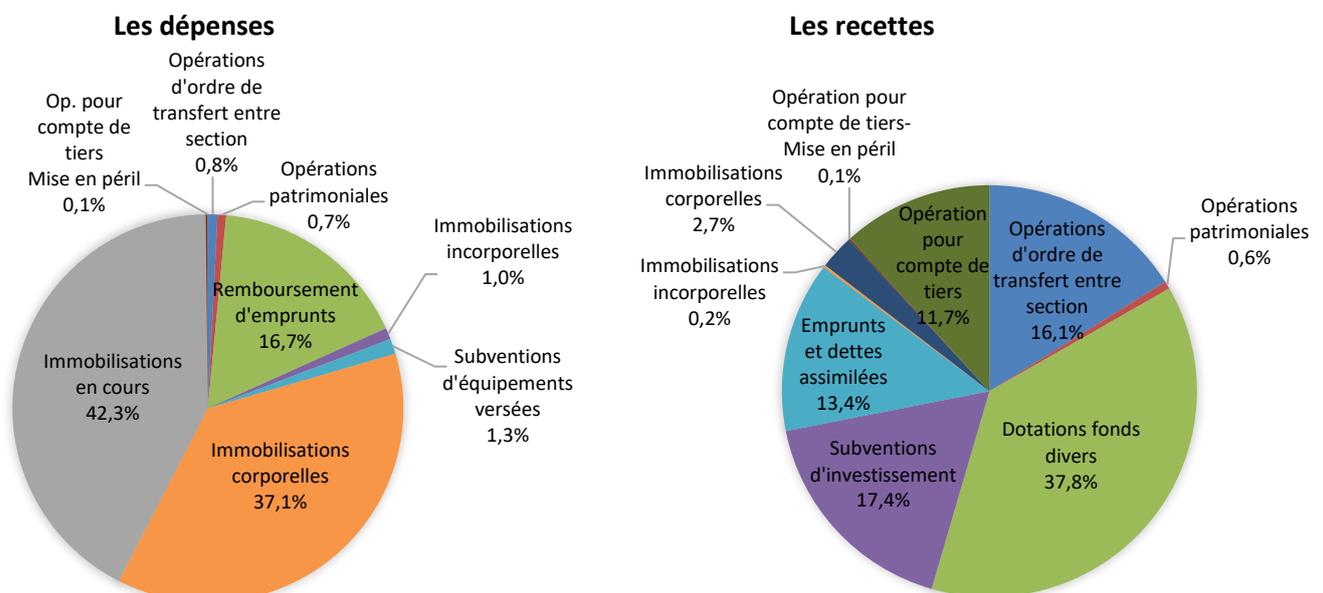
#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
20	Immobilisations incorporelles	5 989,50 €	27 108,00 €	+352,59%
204	Subventions d'équipements versées	-	4 250,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	177 963,52 €	65 474,16 €	-63,21%
23	Immobilisations en cours	137 317,97 €	190 156,39 €	+38,48%
4581	Opération pour compte de tiers	1 447,74 €	-	-
<b>Sous-total Restes à réaliser - Dépenses (report)</b>		<b>322 718,73 €</b>	<b>286 988,55 €</b>	<b>-11,07%</b>

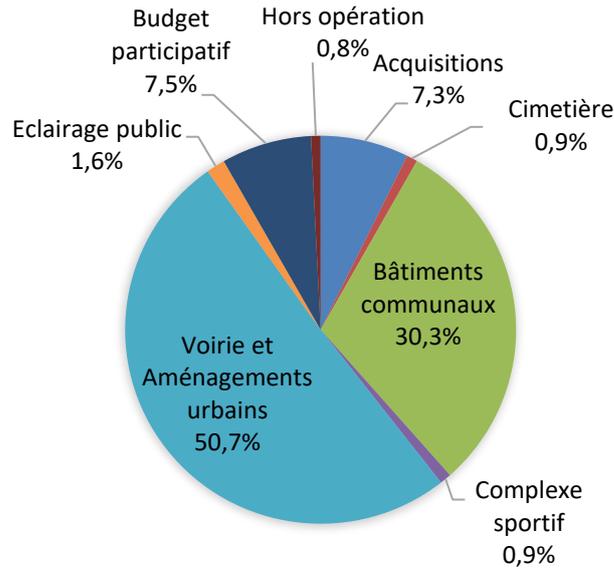
#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
13	Subventions d'investissement	61 508,00 €	451 574,00 €	+634,17%
4582	Opération pour compte de tiers	438 485,00 €	-	-
<b>Sous-total Restes à réaliser - Recettes (report)</b>		<b>499 993,00 €</b>	<b>451 574,00 €</b>	<b>-9,68%</b>
<b>TOTAL RESTES À RÉALISER</b>		<b>+177 274,27 €</b>	<b>164 585,45 €</b>	<b>-7,16%</b>

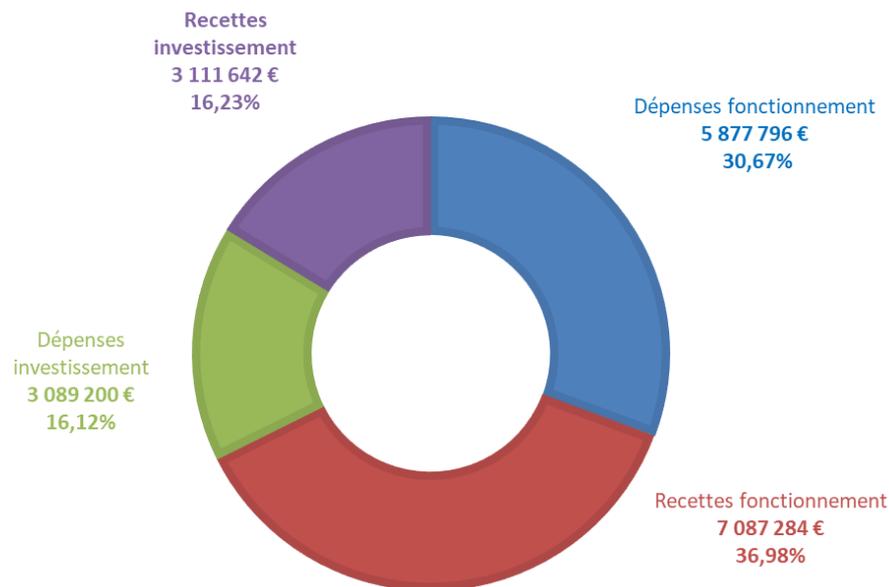
Représentation graphique de la section d'investissement :



Représentation graphique des opérations d'équipement :



Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles 2024 :



## LES RESULTATS DE CLÔTURE (AFFECTATION DES RESULTATS) DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	+ 632 975,12 €
Report à nouveau	+ 976 855,80 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>+1 609 830,92 €</b>

### Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024	+ 598 954,24 €
Report à nouveau	- 1 341 969,16 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>- 743 014,92 €</b>

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	+ 164 585,45 €
Dépenses	Recettes		
286 988,55 €	451 574,00 €		

<b>Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+)</b>	<b>- 578 429,47 €</b>
---	-----------------------

<b>1°) – Section d'investissement</b> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>578 429,47 €</b>
--	---------------------

<b>2°) – Section de fonctionnement</b> Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>1 031 401,45 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (1)</b>	<b>-</b>

## A. Les résultats comptables du budget annexe Centre de Santé

### B.1. La section de fonctionnement

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 862 940,86 €, contre 890 156,08 € en 2023. Les dépenses réelles sont en hausse de 2,67 %, soit 814 929,15 €, contre 793 742,65 € en 2023.

#### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	103 909,33 €	113 627,11 €	+9,35%
012	Charges de personnel	674 687,46 €	686 804,10 €	+1,80%
65	Autres charges de gestion courante	11 407,08 €	11 113,83 €	-2,57%
66	Charges financières	3 738,78 €	3 384,11 €	-9,49%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>793 742,65 €</b>	<b>814 929,15 €</b>	<b>+2,67%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 120,81 €	17 433,33 €	+1,83%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>17 120,81 €</b>	<b>17 433,33 €</b>	<b>+1,83%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	79 292,62 €	30 578,38 €	-61,44%
	<b>TOTAL</b>	<b>890 156,08 €</b>	<b>862 940,86 €</b>	<b>-3,06%</b>

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à caractère général » s'élèvent à 113 627,11 € contre 103 909,33 € en 2023, soit une augmentation de 9,35 %, qui s'explique principalement par l'augmentation des paiements de gardes réalisées par les médecins remplaçants dans le cadre de la permanence des soins.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Les charges de personnel passent de 674 687,46 € à 686 804,10 €, soit une hausse de 1,80%, notamment due aux paiements des gardes réalisées par les médecins du Centre de Santé dans le cadre de la permanence des soins.

L'effectif du Centre de Santé au 31 décembre 2024 est de 8 agents, dont 6 agents non titulaires, représentant 7,60 ETP (Equivalent Temps Plein).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

Légère diminution des « Autres charges de gestion courante » (- 2,57 %). Ce chapitre est alimenté essentiellement par les frais d'hébergement mensuels du logiciel utilisé par les médecins.

Chapitre 66 - Charges financières :

Légère diminution des « Charges financières », soit – 9,49 %. Ce chapitre comprend le remboursement annuel des intérêts d'emprunts et des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus).

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 005 123,95 € contre 859 577,70 € en 2023. Les recettes réelles sont en hausse de 17,61 %, soit 993 919,16 € contre 845 091,12 € en 2023.

#### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
013	Atténuation de charges	98 233,39 €	176 828,27 €	+80,01%
70	Produits des services	560 443,64 €	603 008,35 €	+7,59%
74	Dotations et participations	185 227,54 €	213 463,99 €	+15,24%
75	Autres produits de gestion courante	1,39 €	618,55 €	+44400,00%
77	Produits spécifiques	1 185,16 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>845 091,12 €</b>	<b>993 919,16 €</b>	<b>+17,61%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 486,58 €	11 204,79 €	-22,65%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>14 486,58 €</b>	<b>11 204,79 €</b>	<b>-22,65%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>859 577,70 €</b>	<b>1 005 123,95 €</b>	<b>+16,93%</b>

### Chapitre 013 – Atténuation de charges :

On note une forte augmentation de ce chapitre, à hauteur de + 80,01 %. Il intègre les remboursements de frais liés au personnel (maladies ordinaires, congés de maternité/paternité et accidents de travail) qui sont variables d'année en année, ainsi que des aides financières versées par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cette forte augmentation est due à une régularisation de plusieurs années de la subvention « Teulade » versée par la CPAM.

### Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

Les recettes de ce chapitre ont augmenté de 7,59 %. Ce chapitre intègre exclusivement les consultations de l'année du Centre de Santé, y compris les consultations réalisées dans le cadre de la permanence des soins.

### Chapitre 74 – Dotations et participations :

Les « dotations et participations » ont augmenté de 15,24 %. Ce chapitre comprend essentiellement les versements d'aide financière de la CPAM.

### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

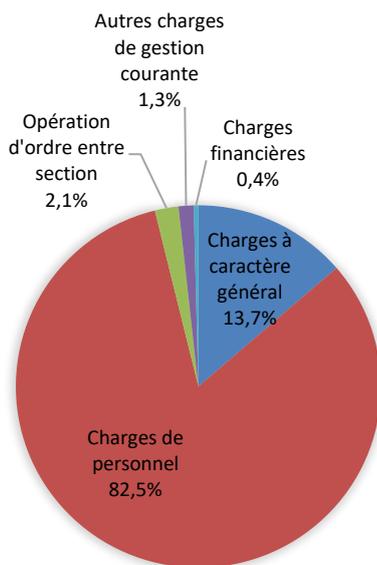
Le chapitre 75 comprend le remboursement de frais de formation DPC à un médecin.

### Chapitre 77 – Produits spécifiques

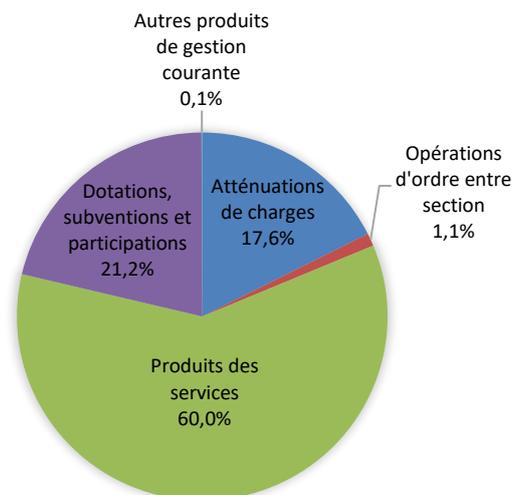
Il n'y a pas eu de mouvement comptable sur ce chapitre en 2024.

Représentation graphique de la section de fonctionnement :

**Les dépenses**



**Les recettes**



## B.2. La section d'investissement

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 161 501,21 € contre 46 822,18 € en 2023. Les dépenses réelles sont en hausse de 364,80 %, soit 150 296,42 € contre 32 335,60 € en 2023.

#### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	26 666,68 €	126 666,68 €	+375,00%
21	Immobilisations corporelles	2 098,92 €	1 611,98 €	-23,20%
23	Immobilisations en cours	3 570,00 €	22 017,76 €	+516,74%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>32 335,60 €</b>	<b>150 296,42 €</b>	<b>+364,80%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 486,58 €	11 204,79 €	-22,65%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>14 486,58 €</b>	<b>11 204,79 €</b>	<b>-22,65%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>46 822,18 €</b>	<b>161 501,21 €</b>	<b>+244,92%</b>

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » comprend le remboursement du capital de la dette remboursé sur l'année, soit 26 666,68 € (identique à 2023). Ce chapitre intègre également le remboursement partiel de l'apport fait par la Commune lors de la création du Centre de Santé, d'un montant de 100 000,00 €.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » intègre des achats de matériels informatiques et de mobilier.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » comprend les dépenses liées à la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réalisation de travaux de cloisonnement au niveau de l'accueil du Centre de Santé.

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 233 432,80 € contre 262 493,64 € en 2023.

#### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 287,80 €	328,01 €	-90,02%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>3 287,80 €</b>	<b>328,01 €</b>	<b>-90,02%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	17 120,81 €	17 433,33 €	+1,83%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>17 120,81 €</b>	<b>17 433,33 €</b>	<b>+1,83%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	242 085,03 €	215 671,46 €	-10,91%
	<b>TOTAL</b>	<b>262 493,64 €</b>	<b>233 432,80 €</b>	<b>-11,07%</b>

Les recettes réelles sont en baisse de 90,02 %. Le chapitre 10 « Dotations et fonds divers » comprend uniquement le versement du F.C.T.V.A. 2024 sur les dépenses d'investissement engagées en 2022, soit 328,01 € (contre 3 287,80 € perçus en 2023).

### LES RESTES À RÉALISER

#### Restes à réaliser détaillés par section et par chapitre

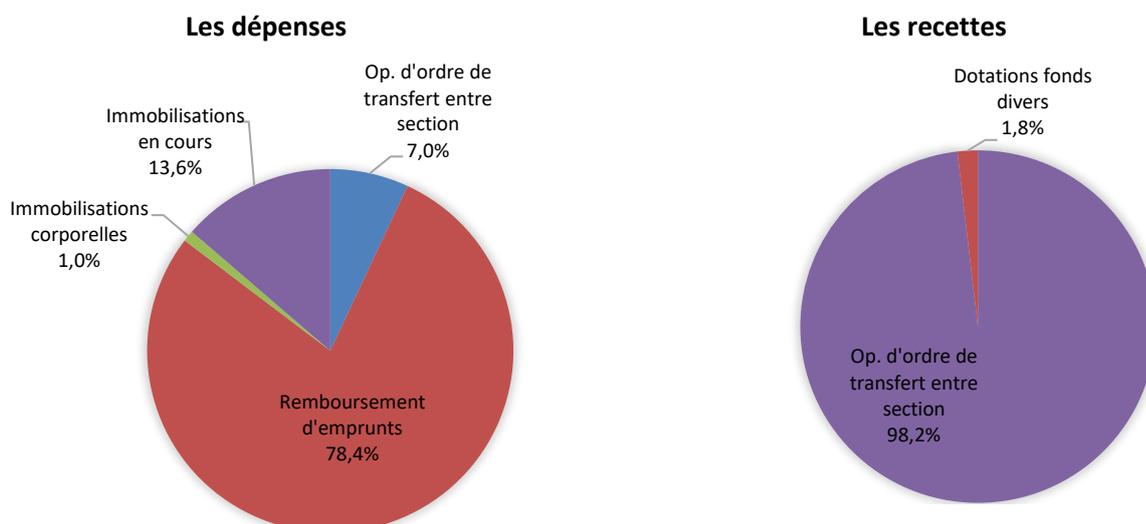
#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	-
23	Immobilisations en cours	3 471,00 €	1 401,00 €	-59,64%
	<b>Sous-total Restes à réaliser -Dépenses (report)</b>	<b>3 471,00 €</b>	<b>1 401,00 €</b>	<b>-59,64%</b>

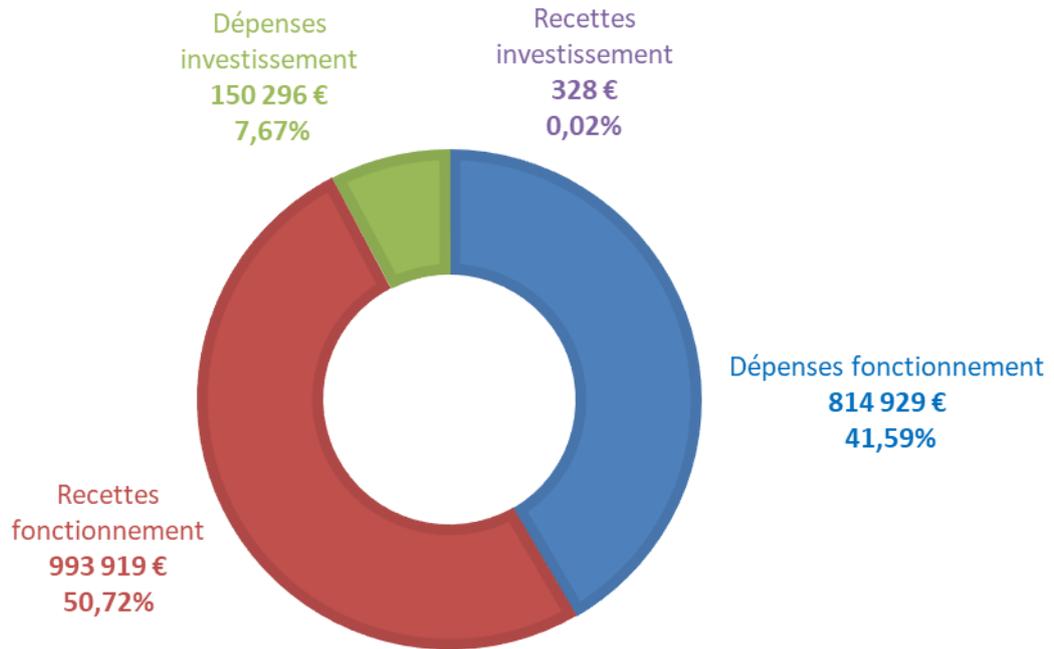
#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
	NEANT			
	<b>Sous-total Restes à réaliser - Recettes (report)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL RESTES A REALISER</b>	<b>-3 471,00 €</b>	<b>- 1401,00 €</b>	<b>-59,64 %</b>

Représentation graphique de la section d'investissement :



Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles 2024 :



**LES RÉSULTATS DE CLÔTURE (AFFECTATION DES RESULTATS) DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE**

**Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2024	+ 172 761,47 €
Report à nouveau	- 30 578,38 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>+ 142 183,09 €</b>

**Section d'Investissement**

Résultat de l'exercice 2024	- 143 739,87 €
Report à nouveau	+ 215 671,46 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>+ 71 931,59 €</b>

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	
Dépenses	Recettes		
1 401,00 €	0,00 €	- 1 401,00 €	

<b>Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+)</b>	<b>+ 70 530,59 €</b>
---	----------------------

<b>1°) – Section d'investissement</b> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	-
--	---

<b>2°) – Section de fonctionnement</b> Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>142 183,09 €</b>
--	---------------------

<b>DEFICIT REPORTE D 002 (1)</b>	-
----------------------------------	---

## C. Les résultats comptables du budget annexe Blanche Odin

### C.1 La section de fonctionnement

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 68,42 €, contre 444,11 € en 2023, soit une diminution de 84,59 %.

#### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	431,48 €	68,42 €	-84,14%
65	Autres charges de gestion courante	0,46 €	0,00 €	-100,00%
66	Charges financières	12,17 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>444,11 €</b>	<b>68,42 €</b>	<b>-84,59%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>444,11 €</b>	<b>68,42 €</b>	<b>-84,59%</b>

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », d'un montant de 68,42 €, intègre principalement les frais de copropriété.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » sert exclusivement à régulariser les reliquats de T.V.A. Le budget annexe Blanche Odin est le seul budget de la Commune à être soumis au régime de la T.V.A. Chaque trimestre une déclaration est transmise aux Services des Impôts.

Le chapitre 66 « charges financières », d'un montant de 12,17 € en 2023, comprend le remboursement annuel des intérêts d'emprunts. Les remboursements des intérêts relatifs au prêt de 56 000,00 €, contracté en 2009, se sont terminés le 30/12/2023.

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 28 422,61 €, contre 22 955,01 € en 2023, soit une hausse de 23,82 %.

#### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
75	Autres produits de gestion courante	10 243,35 €	10 755,64 €	+ 5,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>10 243,35 €</b>	<b>10 755,64 €</b>	<b>+ 5,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	12 711,66 €	17 666,97 €	+ 38,98%
	<b>TOTAL</b>	<b>22 955,01 €</b>	<b>28 422,61 €</b>	<b>+ 23,82%</b>

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend exclusivement les loyers du bâtiment Blanche Odin perçus à l'année. Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 10 755,64 €, contre 10 243,35 € en 2023, soit une hausse de 5 %.

### C.2 La section d'investissement

#### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 843,93 €, contre 9 498,83 € en 2023, soit en baisse de 49 %.

#### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	4 843,93 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>4 843,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 654,90 €	4 843,93 €	+ 4,06%
	<b>TOTAL</b>	<b>9 498,83 €</b>	<b>4 843,93 €</b>	<b>-49,00%</b>

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés », d'un montant de 4 843,93 € en 2023, comprend exclusivement le remboursement annuel du capital de la dette.

Les remboursements du capital relatifs au prêt de 56 000,00 € contracté en 2009 se sont terminés le 30/12/2023.

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

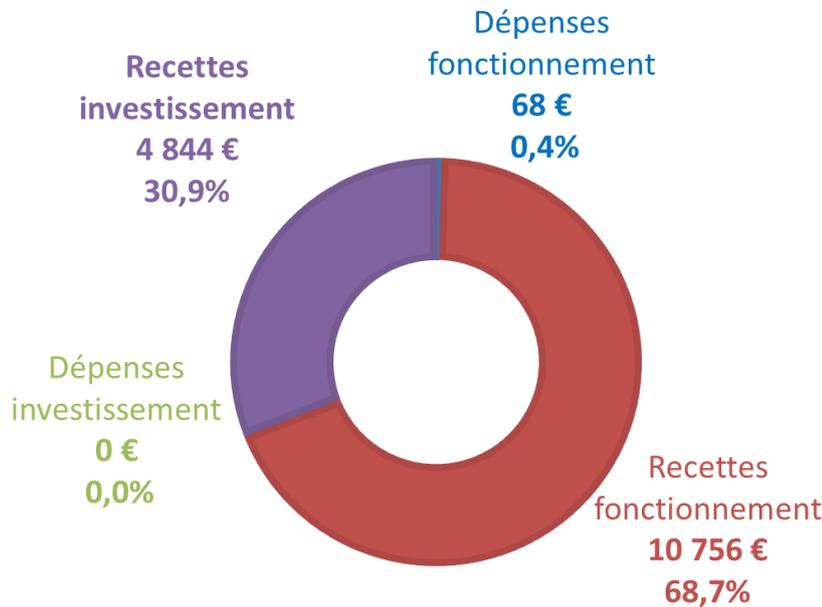
Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 843,93 €, contre 4 654,90 € en 2023, soit une hausse de 4,06 %.

#### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CA 2023	Montant CFU 2024	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 654,90 €	4 843,93 €	+4,06%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>4 654,90 €</b>	<b>4 843,93 €</b>	<b>+4,06%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 654,90 €</b>	<b>4 843,93 €</b>	<b>+4,06%</b>

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » comprend exclusivement l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles 2024 :



### LES RESULTATS DE CLÔTURE (AFFECTATION DES RESULTATS) DU BUDGET ANNEXE BLANCHE ODIN

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	+ 10 687,22 €
Report à nouveau	+ 17 666,97 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>+ 28 354,19 €</b>

#### Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024	+ 4 843,93 €
Report à nouveau	- 4 843,93 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>0,00 €</b>

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	0,00 €
Dépenses	Recettes		
0,00 €	0,00 €		

<b>Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+)</b>	<b>0,00 €</b>
---	---------------

#### 1°) – Section d'investissement

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

#### 2°) – Section de fonctionnement

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

DEFICIT REPORTE D 002

28 354,19 €

## II. La fiscalité

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières ne sont pas augmentés en 2024 :

Taxes	Taux votés en 2023	Taux votés en 2024
Taxe habitation	13,46 %	13,46 %
Taxe Foncière propriétés bâties	44,55 %	44,55 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	59,70 %	59,70 %

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) et pas par la Commune.

Le produit de la fiscalité locale perçu s'élève à 3 812 312,00 €.

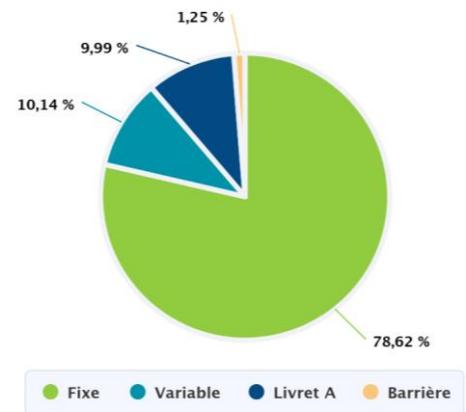
La population Aureilhanaise comptabilise 8 210 foyers (dont 59 résidences secondaires), donnée issue de la fiche D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'année 2024.

## III. La dette

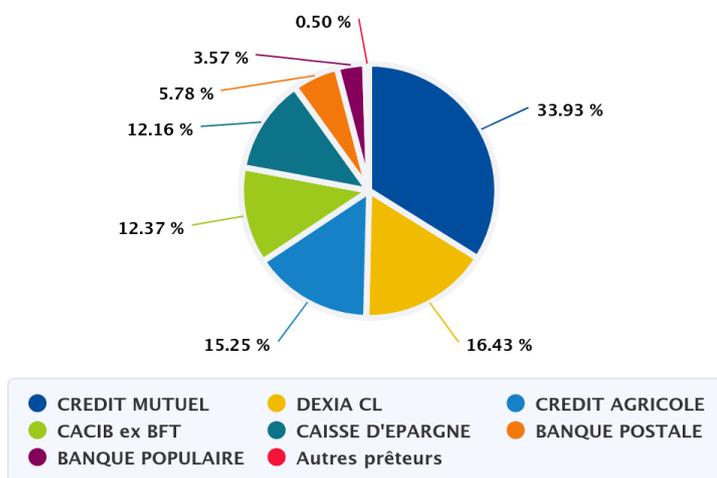
La dette de la Commune est composée de 20 emprunts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.

Dette par type de risque au 31/12/2024 :

Type	Encours	% par type de risque	Taux moyen
Fixe	3 809 079 €	78,62 %	2,75 %
Variable	491 362 €	10,14 %	3,54 %
Livret A	484 055 €	9,99 %	3,69 %
Barrière	60 437 €	1,25 %	4,69 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 844 932 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,95 %</b>



Dette par prêteur au 31/12/2024 :



La capacité de désendettement de la Commune au 31 décembre 2024, exprimé en année, est de 5,7. Le ratio respecte la recommandation du seuil de 12 ans de l'ancienne Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.